

N°/Réf. : VM 17/541

Date de convocation :
21/03/2017

Date d'affichage :
23/03/2017

Nbre de conseillers :

En exercice	27
Présents	18
Votants	26

Objet :

FINANCES

APPROBATION
COMPTE DE GESTION 2016
BUDGET GENERAL

AFFICHAGE
(EXTRAIT DELIBERATION)

LE :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSENS

L'an deux mil dix-sept,

Le 28 Mars à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire**

Etaient présents

M. THIEFFENAT, CALLE, DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, M. BESSON, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, GOUGOU, DEL MEDICO, PIENNE, BLANCHET, M. REGE GIANESSO, COPPA, BURDIN, COCCHI, DUPENLOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

MME GOUBET-ETELLIN	POUVOIR A	M. CALLÉ
M. NANTOIS	POUVOIR A	MME PAISANT
MME MANIPOUD	POUVOIR A	M. BESSON
M. GRANGEAT	POUVOIR A	M. DEMANGEOT
M. MESSEGUEM	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	MME BLANCHET
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	M. BURDIN
MME CECCON	POUVOIR A	M. COPPA

Absent

M. FACCHIN

MME PIENNE a été élue Secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures,

Considérant la conformité du Compte de Gestion 2016,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité (26 voix pour)**

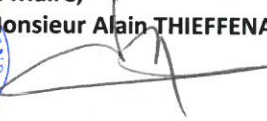
- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé par MME BERNARDIN Laurence, trésorière, pour la période du 1^{ER} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **D'APPROUVER** le compte de gestion de la commune de Bassens pour l'exercice 2016.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Alain THIEFFENAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300318-20170328-541-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017